

# PROCES VERBAL DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 18 DECEMBRE 2015

<i>Nombre de conseillers</i> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 2	L'AN DEUX MIL QUINZE le <b>18 décembre</b> à 20 h 30 le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de <b>Monsieur Jacques ARCHINARD</b>  Date de convocation : 14 décembre 2015
<i>Présents</i>	BARBIER Nicolas, BRUNIER Véronique, COCHET Paul, FRANCILLARD Pierre, LAZZARONI Marielle, PACLET Corinne, MICHEA Sylvie, PERCEVEAUX Michèle, PERNOUD Nicole, SAINT-MARCEL David, TIPREZ Christophe
<i>Absents :</i>	BECHET Franck, CLAVEL Patrick, LOYON Viviane
<i>Pouvoirs :</i>	CLAVEL Patrick, LOYON Viviane

Monsieur Christophe TIPREZ ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

#### **I – VENTE DE L'ETRAVE ET DU SEMOIR**

Monsieur le Maire rappelle que la mairie est propriétaire d'une étrave et d'un semoir depuis fin 2005.

Un nouveau marché de déneigement a été signé le 8 septembre 2015, marché dans lequel il a été demandé au titulaire de s'équiper.

Le matériel n'étant plus utilisé, Monsieur le Maire propose la vente de l'étrave et du semoir pour un montant total de 1000,00 € (mille euros). Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **II – TERRAIN LANSARD**

##### **1° - Déneigement des voies privées**

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'effectuer le déneigement des voiries privées individuelles goudronnées et accessibles au chasse-neige sur inscription des demandeurs en début d'hiver en mairie, priorité étant donnée aux personnes handicapées, aux personnes âgées ou malades, ce service étant effectué en fin de tournée ;

Une participation forfaitaire de 10,00 € (dix euros) est actuellement demandée à chaque déneigement de voie privée

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le paiement d'un montant forfaitaire de 10,00 € (dix euros) à chaque déneigement de voie privée et individuelle et d'établir aux bénéficiaires un titre en fin d'hiver regroupant les diverses vacations.

##### **2° - Déneigement de la voirie privée des collectifs**

Monsieur le Maire rappelle que le déneigement des voiries privées individuelles goudronnées et accessibles au chasse-neige se fait sur inscription des demandeurs en début d'hiver en mairie, priorité étant donnée aux personnes handicapées, aux personnes âgées ou malades, ce service étant effectué en fin de tournée moyennant une participation forfaitaire de 10,00 € (dix euros) à chaque déneigement de voie privée.

Il expose que les collectifs à usage d'habitation (Halpades et Les Balcons du Semnoz) ont besoin d'être déneigés. De plus, le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) doit être déneigé afin de permettre un accès dégagé aux différents véhicules, notamment aux ambulances et aux véhicules d'intervention d'urgence. Il est proposé pour chaque passage de facturer un montant de 80,00 € (quatre-vingts euros).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le paiement d'un montant forfaitaire de 80,00 € (quatre-vingts euros) à chaque déneigement de voie privée menant à des collectifs ou au FAM et d'établir aux bénéficiaires un titre en fin d'hiver regroupant les diverses vacations.

### **III – CIMETIERE – TARIFS 2016**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à étudier le tarif des concessions funéraires de la commune. Ces concessions ont une durée de 30 ans.

Les barèmes suivants sont adoptés à l'unanimité en dehors de toute taxe :

#### ***Cimetière***

Prix du m <sup>2</sup> .....	35,00 €
Prix d'une concession de 2,5 m <sup>2</sup> .....	87,00 €
Prix d'une concession de 5 m <sup>2</sup> .....	174,00 €

#### ***Columbarium***

Prix d'un emplacement.....	670,00 €
----------------------------	----------

### **IV - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) POUR LA HAUTE-SAVOIE**

Monsieur le Maire rappelle la réforme territoriale et le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté le 2 octobre dernier par le Préfet de Haute-Savoie.

Il est proposé au conseil municipal d'Héry sur Alby de formuler un avis sur ce projet.

A l'issue des votes, les résultats sont les suivants :

1. Proposition d'adopter le projet de schéma départemental de coopération intercommunal pour ce qui concerne la proposition de fusion de la CCPA avec l'Agglomération annécienne:  
Pour : 0 voix                      contre : 15 voix                      abstention : 0 voix
2. proposition d'un projet alternatif au schéma départemental
  - maintien de la CCPA dans son périmètre actuel :  
pour : 0 voix                      contre : 15 voix
  - regroupement de la CCPA et de la C3R :

pour : 15 voix

contre : 0 voix

3. proposition d'un rapprochement des contrats de bassin «Chéran» et «Fier et Lac» porté par un établissement public pour l'exercice de la compétence GEMAPI

pour : 14 voix

contre : 0 Voix

abstention : 1 voix

## **V – DIVERS**

### **1° - Commission communication**

Viviane LOYON et Sylvie MICHEA ont expliqué leurs actions notamment la mise à jour du site Internet après leur formation et le suivi régulier des informations à mettre en ligne.

Le 28 novembre 2015, une promenade sur le sentier des Cabris et le chemin des Daufes est organisée pour la 2<sup>ème</sup> année.

Enfin, le bulletin municipal annuel est en préparation. Il est demandé à tous et à toutes d'apporter leur contribution et aux conseillers municipaux de rapporter le travail effectué en commission.

### **2° - Etude petite enfance/enfance**

Corinne PACLET rapporte les résultats de l'étude portant sur la petite enfance/enfance du canton d'Alby sur Chéran.

Ils sont consultables à tous ceux qui le souhaitent en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.

Fait à Héry sur Alby,  
Le 20 décembre 2015

Le Maire,  
J. ARCHINARD